

Monde numérique, risques et occasions

Les 11 et 12 avril derniers, le comité Mouvement ACTES Champlain a assisté à la session nationale Actes de la CSQ dont le principal sujet portait sur l'ère de l'intelligence artificielle.

De nombreux experts étaient présents et chacune des conférences qu'ils ont animées comportait des informations fort pertinentes, toutes teintées par leurs différentes expertises, en lien avec l'ère du numérique. Entre autres, il y avait : **Florence Sedaminou Muratet** (Anthropologue et conseillère en pédagogie numérique); **Alexandre Thèves** (Ingénieur en informatique et microélectronique); **Daria Marchenko** (Présidente et fondatrice de l'Ecoist Club); **Jonathan Durand Folco** (Professeur agrégé en innovation sociale à l'Université Saint-Paul et docteur en philosophie).

Aujourd'hui, le numérique est partout. Et l'intelligence artificielle (IA) peut servir dans toutes les sphères de nos vies. Les panelistes nous ont permis d'explorer les avenues positives offertes par cet essor technologique. Ils ont aussi souligné les risques et les dérives possibles qui y sont associés, notamment en lien avec l'écologie, la solidarité, la démocratie et le pacifisme.

Aspect écologique

Mme Marchenko a abordé le thème de l'écologie numérique en nommant quelques possibilités de l'intégrer dans nos vies. Par exemple, elle a développé une application qui permet de calculer notre empreinte carbone. M. Thèves, quant à lui, a nommé quelques faits surprenants au sujet de l'impact du numérique sur l'environnement. Saviez-vous qu'un téléphone intelligent contient environ 50 matériaux différents, comme l'indium ? Cet élément chimique rare et dispendieux n'est pas récupérable, car nous n'avons pas la

Suite en page 4



La négociation après la négociation

Édito du président

Nous voilà déjà à l'aube de la fin de l'année scolaire. La neige a disparu, les chauds rayons du soleil printanier commencent à nous rappeler que la ligne d'arrivée est proche et que le sprint final est déjà lancé pour mener à bon port nos petits et nos grands.

En cette fin d'année, la fatigue et le stress sont présents. À ces états, vient s'ajouter l'impatience de constater concrètement les gains réalisés lors de la négociation. Déjà quatre mois se sont écoulés depuis la conclusion des ententes de principe. Trois, depuis que l'ensemble des assemblées générales se sont prononcées majoritairement en faveur de celles-ci.

C'est alors que la négociation après la négociation s'est mise en place. Les principes convenus doivent désormais se traduire par des textes fidèles aux intentions partagées par les parties aux tables de négociations. Historiquement, ces travaux ont souvent pris plus de six mois à se réaliser. Cette fois, les parties ont promis de tout mettre en œuvre pour que la rédaction puisse se terminer plus rapidement.

N'en demeure que c'est long. Les sacrifices des journées de grève et l'augmentation du coût de la vie pèsent lourd dans le portefeuille des travailleuses et des travailleurs. Bien sûr, la rétroactivité salariale permettra de récupérer les sommes dues dans leur totalité, mais d'ici là, le fossé se creuse. J'ajoute à cette situation les ouvriers qui attendent la signature des textes pour qu'enfin leur prime soit bonifiée.

On s'explique mal pourquoi certaines dispositions trouvent déjà leur application avant la signature des textes, par exemple, la bonification de la contribution patronale au régime d'assurance collective, et

d'autres non, comme les nouveaux paramètres salariaux.

C'est pourquoi j'aborde avec vous « la négociation après la négociation ». D'abord, nous avons un ministre qui met de la pression sur les centres de services pour que les affectations estivales du personnel enseignant se tiennent avant le 8 août... mais nous n'avons pas encore les textes qui les encadrent.

Ensuite, ce même ministre insiste pour déployer les aides à la classe l'année prochaine... Mais, encore une fois, nous n'avons pas les textes.

Évidemment, pour travailler avec le gouvernement et faire avancer les choses, ça prend une signature des conventions pour lesquelles nous nous sommes entendus. Et ça commence avec la volonté de payer au personnel les augmentations auxquelles il a droit.

Donc oui, les syndicats exercent de la pression sur la partie patronale pour que l'écriture des textes s'accélère. Nous vous informerons dès que nous aurons du nouveau. Je souhaite vous laisser avec un brin d'espoir toutefois, puisqu'il semble que le processus va bon train.

J'en profite aussi pour rappeler que le réseau scolaire de la Baie-James et du Nunavik (le personnel enseignant, le personnel de soutien et le personnel professionnel) ainsi que nos collègues en santé (FSQ-CSQ), sont toujours sans contrat de travail. La négociation se poursuit de leur côté. Nous souhaitons d'ailleurs leur exprimer toute notre solidarité afin qu'ils obtiennent eux aussi des améliorations importantes à leurs conditions de travail.

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain

Soyons vigilantes, rien n'est jamais acquis

Le 22 janvier 1973, la Cour suprême des États-Unis a rendu sa décision historique en faveur de Roe (Norma McCorvey) contre Henry Wade. Cette décision a marqué le début de l'émancipation des femmes vis-à-vis de leur corps et de leurs droits. Désormais, l'avortement ne pouvait plus être criminalisé.

Cinquante ans plus tard, nous revoici au point de départ. La décision a été renversée, laissant à chaque État américain le pouvoir d'adopter ses propres lois. Depuis le 1^{er} mai, en Floride, il est désormais interdit à une femme d'interrompre sa grossesse après six semaines. Pourtant, détecter une grossesse avant six semaines est souvent difficile. De plus, dans plusieurs États, les femmes enceintes d'embryons décédés sont contraintes de mener leur grossesse à terme.

Pensez-vous qu'il s'agisse de cas isolés? Plus de vingt États américains ont désormais restreint l'accès à l'avortement. Au Texas, on encourage les citoyens, à l'aide de primes, à dénoncer ceux qui y ont recours. En Alabama, même les embryons congelés bénéficient de droits égaux à ceux d'un enfant, interdisant leur destruction. La protection des médecins et des familles pose de sérieux problèmes aux législateurs.

Comment en est-on arrivé là? Ici, sommes-nous à l'abri d'une telle dérive? Il est crucial de comprendre afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Lors de la dernière campagne électorale américaine, Donald Trump avait promis son soutien aux groupes pro-vie en échange de financement. Trois juges sur neuf ont ainsi été nommés à la Cour suprême, offrant une opportunité de renverser une décision vieille de cinquante ans.

Si ces informations suscitent votre intérêt, je vous invite à lire le prochain numéro du journal *Le Champlain*, le comité sociopolitique y abordera en détail les dérives potentielles de l'influence américaine.

Source : Valérie Beaudoin, spécialiste en droit des femmes et des minorités aux États-Unis.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



50^e anniversaire du Comité d'action féministe CSQ

Les 21 et 22 mars derniers, certains membres du Syndicat de Champlain, dont les membres du comité des femmes, ont pu vivre un moment important dans l'histoire de la Centrale : le 50^e anniversaire du Comité d'action féministe de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Le thème de cet événement était *Toutes et tous en action pour un avenir féministe*. Les 300 participants, hommes et femmes, se sont réunis à Québec pour célébrer le travail de la fondatrice de la CSQ, Laure Gaudreault ainsi que celui des anciennes présidentes de la CSQ, telles que Lorraine Pagé, Monique Richard, Louise Chabot et Sonia Éthier.

Le Réseau a été l'occasion également, pour les participants, d'en apprendre davantage, sur différents enjeux féministes actuels. Les conférences et les ateliers donnés par des experts invités portaient sur certains thèmes comme la dévalorisation des métiers attirés aux femmes, les inégalités que vivent les groupes sociaux plus marginalisés dans les milieux de travail, le mouvement antiféministe, les difficultés des femmes à prendre la parole et à se donner du pouvoir ainsi que la présence des femmes dans les organisations syndicales.

Selon Line Camerlain, première vice-présidente de la CSQ, même si un travail colossal a été fait par les militantes féministes des cinquante dernières années, certaines luttes restent d'actualité dont celles en lien avec l'équité salariale, les violences faites aux femmes et la valorisation des métiers à prédominance féminine. Il est donc primordial que le travail amorcé par Laure Gaudreault se poursuive pour améliorer les droits des femmes, surtout dans le contexte mondial actuel.

Catherine Hamelin
pour le comité des femmes



Formation de sensibilisation à la violence conjugale

Pour aider la sensibilisation à la violence conjugale, le comité des femmes du Syndicat de Champlain organise une formation avec Mme Ariel Trickey-Massé, intervenante à la maison d'hébergement Le Carrefour pour Elle de Longueuil.

Quand : Le mercredi 15 mai de 19 h à 21 h

Où : au bureau du Syndicat au 7500, chemin de Chambly, à Saint-Hubert.

Places limitées : 30 personnes maximum.

La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire afin de réserver votre place. Les donations volontaires pour la maison d'hébergement sont les bienvenues.

La formation comprendra une explication de base sur la violence et les formes qu'elle prend, notamment la manipulation, le harcèlement, la violence psychologique, l'emprise et le détournement cognitif (gaslighting). Lors de cette soirée, les signes de la violence en milieu de travail, les difficultés à quitter une relation dans laquelle il y a de la violence ainsi que les pratiques à adopter lorsque quelqu'un autour de nous vit de la violence seront aussi des sujets abordés.

La formation offre autant des apprentissages théoriques que pratiques à l'aide de mises en situation. Une période de questions sera possible si le temps le permet.

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com, onglet « [Inscriptions](#) », faites vite !



Objet : La chanson du kava

Geneviève en lettre attachée

De nos jours, il est de plus en plus ardu d'accorder sa confiance aux autres. Je suis heureuse qu'à l'issue du prochain Congrès CSQ, la Centrale aura un plan de travail triennal à réaliser pour mettre tous les efforts à cultiver la confiance envers les institutions. Les objectifs à atteindre, basés sur cette valeur fondamentale, devront se traduire par des actions concrètes concernant divers enjeux qui permettront de faire avancer la société. Un parmi ceux-ci retient mon attention en raison de son importance primordiale : le dialogue social.

Qu'on le voie sous la lunette institutionnelle ou tout simplement à l'échelle individuelle, le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre personnes, sur des questions présentant un intérêt pour la collectivité, dans la poursuite d'un projet à coconstruire pacifiquement.

Malheureusement, l'art de bien discuter s'effrite. À quoi sommes-nous en train d'assister ? On dirait que notre société est malade. L'être humain, pour le bien de son développement, dépend pourtant des bonnes relations qu'il entretient avec les autres, mais il semblerait que son caractère individualiste prenant le dessus, influencé par le doute et les appréhensions qu'il entretient lui-même, le pousse plutôt à interagir offensivement avec autrui.

Renforcer le dialogue social sera plus que jamais important parce que le temps ayant passé, nous avons oublié comment se parler pour arriver à se comprendre et à se connaître et ainsi entretenir le vivre-ensemble. Le rapport entre la nécessité de se faire entendre pour satisfaire nos besoins et le sentiment d'avoir été pris en considération semble être synonyme de guerre de popularité ou d'opinion publique.

En quoi faire valoir des opinions divergentes, exposer des requêtes ou tenter de convaincre autrui requiert-il de passer à l'attaque ? De nos jours, le sens de la civilité est un concept qui se perd et chacun peut en être témoin dans son quotidien, ne serait-ce que par la lecture de la violence écrite sur les réseaux sociaux, l'intolérance exprimée dans le non-verbal ou l'impatience liée au délai d'attente.

Et c'est partout pareil. Il n'y a qu'à regarder la tournure de certains débats politiques mondiaux sur des enjeux qui nous concernent tous, également. Est-ce qu'aujourd'hui, satisfaire un objectif personnel ou mettre en place des projets de société collectifs nous restreint au passage obligé de la confrontation ?

Plus jeune, j'ai vécu quelque temps au Vanuatu. Dans ce pays, on servait le kava, une boisson faite à partir de racine que l'on broyait et infusait. À l'origine, on utilisait ce liquide infusé comme moyen pour aider à la résolution de conflits. Ses effets anesthésiants avaient la vertu de calmer les ardeurs des gens. Dès lors, en consommer, libérait les personnes de leurs inhibitions, leur permettant d'aller au fond des choses au moyen du dialogue. Quand une situation opposait des individus, ils étaient invités à s'expliquer, puis à boire le kava. L'engourdissement ressenti leur permettait d'être à l'écoute d'avenues nouvelles en guise de compromis pour solutionner leur problématique. Le plus fascinant, c'est que l'état de quiétude, que cette infusion apportait, demeurait une fois les effets dissipés. Pour eux, le kava avait le pouvoir de dicter la paix, la tolérance, le pardon et le respect. Les gens acceptaient le sort de leurs enjeux parce qu'ils avaient écouté la chanson du kava.

Un dialogue social fort et au service du bien commun est une caractéristique fondamentale d'une société qui interagit dans la confiance et qui détient ainsi la faculté d'aller de l'avant. Allons donc boire le kava.



Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



laPersonnelle

**Vous avez accès à des assurances auto,
habitation et entreprise exclusives**



En savoir plus

Monde numérique, risques et occasions (suite)

technologie pour le faire. Résultat : d'ici 60 ans, il pourrait avoir disparu faute d'épuisement de la ressource. Une grande question demeure. Le numérique peut-il devenir vert et se développer de façon plus écologique ? Nous devons absolument trouver des solutions puisque malheureusement, pour l'instant, l'optimisation du numérique consomme plus que jamais nos ressources. Nous devons nous questionner sur la provenance de nos outils technologiques et sur la bonne façon d'en disposer.

Aspect social

Par ses recherches, Mme Marchenko a établi une corrélation entre le temps passé devant un écran et l'augmentation, chez les enfants, des troubles d'anxiété, de violence, des difficultés d'attention et de concentration ou encore des troubles de la communication causés par l'hyperconnectivité. Selon elle, on doit promouvoir le droit à la déconnexion. Il faut aussi prendre conscience du lien que nous entretenons avec nos appareils. Tel que nommé par Mme Sedaminou Muratet, nous devons faire en sorte que les enfants soient plus conscients de ces enjeux et qu'ils développent leur pensée critique face à cette technologie afin d'éviter les dérives. Il faut éduquer les élèves sur tous les niveaux.

Aspect démocratique

Nous avons ensuite participé à un atelier d'échanges sur le thème « Éduquer à une

citoyenneté éthique à l'ère du numérique ». Mme Alexandra Fortin a mis en lumière les sujets abordés tels que l'intelligence artificielle, les algorithmes et les biais du numérique. Les biais sont les risques associés aux algorithmes.

Plusieurs enseignants œuvrant dans différents milieux avec des clientèles régulières ou en difficulté d'apprentissage ont partagé leur expérience en nommant les opportunités offertes par l'IA dans leur enseignement. Ils ont témoigné que l'IA pouvait s'avérer utile pour différentes tâches, par exemple, en soutien à la planification d'un cours, à la correction de texte, à la composition de messages aux parents, à la modification ou l'adaptation d'un texte pour un enfant dyslexique, pour la francisation, à l'enrichissement des discussions animées en classe. Bref, l'IA peut vraiment être un outil aidant et pertinent.

Quelques lectures intéressantes :

Si vous souhaitez en savoir plus à propos des différents angles et sujets abordés, voici quelques lectures suggérées par les panelistes et les organisateurs de la session nationale du mouvement ACTES.

Le capital algorithmique : Dans leur ouvrage, Jonathan Durand Folco et Jonathan Martineau rassemblent plusieurs éléments concernant l'utilisation des données. Ce livre nous permet d'avoir un regard plus large de l'impact du numérique et de son utilisation dans notre société actuelle. L'utilisation et la capitalisation des données ainsi que le déploiement de l'intelligence artificielle en sont des exemples. Cette lecture permettra

d'aiguiser votre regard critique pour saisir l'ampleur des transformations numériques gouvernantes. Ce livre en fait un véritable état.

Travailler moins ne suffit pas : Julia Posca, sociologue et chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), nous invite à une réflexion pour revoir l'organisation du travail dans l'optique que celle-ci réponde d'abord aux besoins les plus « authentiques » de l'individu. L'auteur aborde le sujet en présentant que l'organisation du travail a un pouvoir sur l'instauration d'une existence plus digne, sur l'entretien des relations interpersonnelles plus riches, sur le legs des ressources dignes et bonnes à nos futures générations.

Rapailier nos territoires : Écrit par Stéphane Gendron, ce livre est un cri du cœur au mode de vie rurale. Il est le porte-voix des communautés de campagne. Il porte la réflexion sur notre occupation du territoire et du mode de vie d'un « colon 2.0 ». Il pose la question suivante : saurons-nous réinventer notre volonté de vivre ensemble et de rapailier nos territoires ?

La session ACTES s'est conclue avec une allocution du président de la Centrale, M. Éric Gingras, qui a félicité le mouvement qui prend de plus en plus de place dans cette organisation qui se veut un acteur de changement tant sur le plan social qu'environnemental.

Nancy Brunet

pour le comité Mouvement ACTES

A ne pas manquer !

Nous vous informons que des rencontres virtuelles, animées par la conseillère de la CSQ, Mélanie Michaud, sur les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi auront lieu bientôt.

Section des Patriotes soutien et de la Vallée-du-Suroît

Le mardi 11 juin 2024 à 18 h 30

Sections des Patriotes enseignant, Marie-Victorin et Salaberry

Le mercredi 12 juin 2024 à 16 h 30

Inscription obligatoire sur notre site Internet, sous l'onglet « Inscriptions ».

